

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
de CARPENTRAS

Séance du 25 septembre 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures,

le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment convoqué le 18 septembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

*Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire.***

N°2024/DELIB/045

Objet :
*Dénomination du
square jouxtant le
Ravelin*

Rapporteur :
*Philippe de
BEAUREGARD*

Présents : Liliane DIAZ, Hervé AURIACH, Sylvette GILL, Jean-Michel MARLOT, Christine WINKELMANN, Renée SOVERA, Jean-Luc DA COSTA, adjoints. Christiane VEZIAN, Francine DENEUX, Laurence TURCHINI, Patricia ROCHE, Patrick FARRE, Gérard THON, Jean-Paul LENER, Elvire TEOCCHI, Isabelle LATARD, Jean-Baptiste SAVIN, Richard BRANCORSINI, François NORMANI, Françoise VIRLOUVET, Chantal BERGEL et Claude CHEVALIER, Conseillers Municipaux.

Procurations : Antonio MUGA donnant procuration à Christine WINKELMANN, Raymond KARASZI ayant donné procuration à Hervé AURIACH, Martine KOENIGUER ayant donné procuration à Jean-Luc DA COSTA, Christophe LACROIX ayant donné procuration à Sylvette GILL.

Absents excusés : Néant.

Considérant la désignation de Monsieur Jean-Luc DA COSTA, comme secrétaire de séance,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le récent aménagement de l'espace jouxtant le Ravelin effectué par les agents du service technique,

Considérant la nécessité de dénommer cet espace public,

Considérant que Michel de CAMARET est né le 18 janvier 1915 à Vienne. Diplômé de l'Ecole des Sciences Politiques, ancien de l'Ecole de cavalerie de Saumur, sous-lieutenant de chars au début de la Seconde Guerre mondiale, il a été démobilisé suite à une blessure. Il rejoint ensuite la Résistance, en compagnie de Pierre de Bénouville.

Ayant rejoint clandestinement l'Algérie au début de 1941, il est interné politique pour « complot contre la sûreté de l'Etat ». Il s'évade d'Algérie le 12 juillet 1942 et rejoint Londres.

Engagé volontaire dans les Forces françaises de l'intérieur (F.F.I.), il sert dans les commandos parachutistes. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le Général de Gaulle le fit « Compagnon de la Libération. »

Après la guerre, il entre dans la carrière diplomatique. Il est deuxième secrétaire d'ambassade à Rio de Janeiro. En septembre 1945, il interrompt cette activité pour faire partie du corps expéditionnaire d'Indochine (1948-1950). Il est ensuite conseiller diplomatique à Madagascar, secrétaire des affaires étrangères, puis membre de la commission permanente auprès de l'ONU.

Devenu en 1964, consul général à Tanger, il occupe ensuite divers postes avant d'être nommé, en 1967, chef de la section des affaires générales à la division des affaires politiques de l'OTAN et en 1968 représentant permanent de la France auprès du Conseil de l'Europe avec rang d'ambassadeur.

Consul général à Sao-Paulo à la fin de 1972, il achève sa carrière diplomatique comme ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire en Birmanie.

Le 17 juin 1984, il est élu député européen. Commandeur de la Légion d'Honneur, il décède le 24 juin 1987 à Neuilly-sur-Seine,

Considérant la vie et la carrière exemplaires de Michel de CAMARET,

DECIDE à l'unanimité des votants - (Jean-Baptiste SAVIN, Richard BRANCORSINI, Jean-François NORMANI et Françoise VIRLOUVET ne prennent pas part au vote) :

- De dénommer l'espace situé près du Ravelin « Square Michel de Camaret ».

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,
Maire



Jean-Luc DA COSTA,
Secrétaire de séance

Publié sur le site de la commune le : **16 OCT. 2024**
Transmis en Préfecture de Vaucluse le : **15 OCT. 2024**
Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérécurse citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

